

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC385

présenté par

Mme Gomez-Bassac, rapporteure, Mme Hérin, rapporteure M. Berta, rapporteur et M. Raphan,
rapporteur

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« un étranger »,

les mots :

« une personne de nationalité étrangère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.